

## Différents types de séjours et partenariats proposés par la SRIAS

(mise à jour le 11 juin 2020)

La SRIAS des Pays de la Loire, a décidé d'augmenter ses subventions pour les différents types de séjours proposés par ses partenaires.

Suite aux conséquences de la crise sanitaire, il est apparu nécessaire à la SRIAS de favoriser les départs en vacances pour les agents, tout en maintenant les engagements auprès de l'ensemble de nos partenaires du tourisme social et solidaire.

***En 2020, la limite d'une subvention SRIAS d'une année sur deux est suspendue. Le quotient familial le plus favorable a également été harmonisé pour tous les séjours. (cf informations complémentaires page 2).***

Les inscriptions sont à effectuer auprès des prestataires. Ils sont également à votre écoute pour répondre à vos questions.

Les séjours sont accessibles aux enfants ou adultes porteurs de handicap. Prendre contact avec l'organisme choisi pour accord préalable.

*Ces informations sont susceptibles d'évoluer en cours de l'année suivant les partenariats pouvant être conclus et au regard du contexte sanitaire.....*

1) LES SEJOURS LINGUISTIQUES	page 3
2) LES SEJOURS ENFANTS	page 3
3) LES SEJOURS SPORTIFS	page 4
4) LES SEJOURS ADULTES OU FAMILLES	page 5
5) LES SEJOURS SENIORS	page 6
6) LES JEUNES ADULTES PORTEURS DE HANDICAP (enfant d'agents de l'État)	page 7

## Les droits aux subventions et le calcul du Quotient Familial



Il n'est pas possible en raison des crédits limités de la SRIAS d'obtenir deux années de suite une subvention pour un séjour famille ou enfant **ni** d'avoir dans la même année deux subventions de la SRIAS pour le même agent, ou le même foyer pour un séjour famille, ou le même enfant. Le séjour jeune adulte porteur de handicap n'est pas concerné par cette disposition.

### Quotient familial SRIAS (calcul du quotient familial mensuel – QFM) – année de référence 2018

- Revenu fiscal de référence : revenus annuels après déductions, réductions diverses et imputations (ligne 25 de l'avis d'imposition)
- Nombre de parts fiscales : parts qui figurent sur l'avis d'imposition selon le nombre d'enfants ou de personnes à charge.

Calcul du quotient familial mensuel :

Dernier revenu fiscal de référence du foyer  
(12 X par le nombre de parts fiscales)

**Exemple :** pour une famille de 2 enfants ayant un revenu fiscal de référence de 15 567 €

le QFM sera de :  $\frac{15\,567}{12} = 432$  €

Tranche	Quotient familial mensuel	Subvention du séjour SRIAS
1ère	De 0 à 770 €	75 % des frais de séjour avec un maximum de 500 €
2ème	De 771 à 1 250 €	60 % des frais de séjour avec un maximum de 400 €
3ème	De 1 251 à 1 729 €	40 % des frais de séjour avec un maximum de 350 €
4ème	De 1 730 € et +	20 % des frais de séjour un maximum de 200 €

**\*partenaire subventionné**, partenaire avec lequel la SRIAS a passé une convention permettant l'accès aux prestations proposées par le partenaire à un tarif préférentiel pouvant se cumuler avec une subvention de la SRIAS suivant le barème du quotient familial de la SRIAS ou de celui de l'organisme.

**\*partenaire conventionné**, partenaire avec lequel la SRIAS a passé une convention permettant l'accès aux prestations du partenaire à un tarif préférentiel.

Toutes les informations de la SRIAS en ligne

[www.prefectures-regions.gouv.fr/pays-de-la-loire/srias](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/pays-de-la-loire/srias)

Pour nous joindre : [srias.paysdeloire@gmail.com](mailto:srias.paysdeloire@gmail.com)



## LES SEJOURS LINGUISTIQUES

### Ligue de l'Enseignement (Vacances pour tous)

**En raison de la crise sanitaire, la subvention de la srias sera exceptionnellement accordée pour des séjours linguistiques proposés en France**

La SRIAS a décidé de maintenir le dispositif mis en place en 2017 relatif à une offre de séjours linguistiques. Un quotient familial plus favorable pour ce type de séjour a été décidé en accord avec Vacances pour tous. Seuls les séjours en «immersion» sont ouverts à une participation de la SRIAS.

Réservation et renseignements à l'agence de Nantes au

**02 51 86 33 (07) ou (08)**

**[vacances@laligue44.org](mailto:vacances@laligue44.org)**

*(partenaire subventionné)*

## LES SEJOURS ENFANTS

### Ligue de l'Enseignement (Vacances pour tous)

Participation de la SRIAS suivant le quotient familial adopté par la SRIAS et dans la limite de l'enveloppe fixée au partenaire dans le cadre de la convention passée. Frais d'adhésion offert.

Réservation et renseignements à l'agence  
de Nantes

**02 51 86 33 (07) ou (08)**

**[vacances@laligue44.org](mailto:vacances@laligue44.org)**

**Code partenaire C 140 00266**

*(partenaire subventionné)*

### CGCV

Accès au tarif 2 suivant la convention passée par la SRIAS.

***Attention le quotient familial de la SRIAS ne s'applique pas !***

Inscriptions en ligne : **[www.cgcv.org](http://www.cgcv.org)**

Renseignements : **07 85 16 11 83**

*(partenaire subventionné)*

### IGESA

Pas de participation de la SRIAS

**[www.igesa.fr/](http://www.igesa.fr/)**

*(partenaire conventionné)*

## LES SEJOURS SPORTIFS

**Pour les enfants de 6 à 17 ans** : participation de la SRIAS suivant le quotient familial adopté

**Pour les séjours linguistiques** et dans la limite de l'enveloppe fixée au partenaire et 5% sur les vacances scolaires.

Réservation et renseignements à l'agence de Nantes

**UCPA**

7 quai de Versailles 44 000 Nantes

[ucpa.nantes@ucpa.asso.fr](mailto:ucpa.nantes@ucpa.asso.fr)

tel : 02 40 48 92 61

**Code privilège : NSR3**

*(partenaire subventionné)*

## LES SEJOURS ADULTES ou FAMILLES

### VTF Vacances

**Participation de la SRIAS suivant le quotient familial adopté par la SRIAS et dans la limite des crédits versés à VTF. Séjours également ouverts aux retraités.**

La participation peut être cumulée avec les tarifs préférentiels accordés par VTF (12% de remise sur les villages et résidences VTF en France (pouvant aller jusqu'à 17%), 5% de remise sur les voyages et villages partenaires, adhésion VTF (valeur 40 €) offerte, accès aux offres solidaires SRIAS soit 25% de remise sur une sélection de destinations pour les agents dont le QF est inférieur ou égal à 1 080 €.

Réservation et renseignements  
numéro Cristal **0 969 320 615** (appel non surtaxé en communiquant le N° **721 149** code partenaire SRIAS ou sur internet (espace CE et collectivités avec le code partenaire)

<http://www.vtf-vacances.com/>.

*(partenaire subventionné)*

### AZUREVA

**Participation de la SRIAS suivant le quotient familial adopté par la SRIAS et dans la limite des crédits versés.**

La participation peut être cumulée avec les offres proposées par AZUREVA (jusqu'à 30% sauf destinations partenaires). Les séjours sont ouverts aux retraités.

Réservation et renseignements  
**0 825 825 432 (0,15 €/min + coût d'un appel**

[www.azureva-vacances.com](http://www.azureva-vacances.com)

code de réservation **MFZ**

*(partenaire subventionné)*

### NOUVEAUTE 2020

#### TOURISTRA

**Participation de la SRIAS suivant le quotient familial de la SRIAS.**

L'agent bénéficiera en plus de la subvention de la SRIAS selon quotient familial, de tarifs préférentiels sur sa réservation allant de -5% à -35% sur présentation de la Carte Loisirs ANCAV-SC. A défaut d'être en possession de cette carte au moment de sa demande de réservation, l'agent devra pour confirmer son séjour s'acquitter du montant de la cotisation Carte Loisirs ANCAV-SC 2020 soit 19 € pour la famille

Réservation en ligne : [tourismeloisirs44.fr/SRIAS/Touristra/](http://tourismeloisirs44.fr/SRIAS/Touristra/)

Informations et renseignements : **02 40 75 91 17**

ou par mail [reservations@tourismeloisirs44.fr](mailto:reservations@tourismeloisirs44.fr)

*(partenaire subventionné)*

#### Ligue de l'enseignement (Vacances Pour Tous)

10 % sur les villages vacances pour tous

Réservation et renseignements : **02 40 35 83 35**

ou [vpt-nantes@laligue.org](mailto:vpt-nantes@laligue.org)

Code partenaire **C 140 00 266**.

Voir aussi les offres promotionnelles proposées (séjours Inde, Afrique du Sud, Chine...).

*(partenaire conventionné)*

#### Fondation Jean Moulin

pas de participation de la SRIAS

Réservation et renseignements

#### UCPA

**de 18 à 55 ans** : pas de participation de la SRIAS

5% de réduction sur toute l'année.

Réservation et renseignements

[www.ucpa.com](http://www.ucpa.com)

*(partenaire conventionné)*

#### IGESA

pas de participation de la SRIAS

Réservation et renseignements



[fondationjeanmoulin.fr](http://fondationjeanmoulin.fr)  
*(partenaire conventionné)*

<http://www.igesa.fr/>

*(partenaire conventionné)*

## LES SENIORS EN VACANCES

En partenariat avec VTF et l'ANCV participation de la SRIAS à hauteur de 100 € par personnes retraitées de l'État dans la limite de la participation de la SRIAS versée à VTF.

L'ANCV : <http://seniorsenvacances.ancv.com>

VTF : 04 42 123 200 (numéro non surtaxé)

## LES JEUNES ADULTES PORTEURS DE HANDICAP (enfant d'agents de l'État)

Séjour de deux semaines en août pour 8 jeunes (+18 ans) ou plus (dans la limite de 12) est proposé chaque année par la SRIAS.  
Dates et lieu suivant le prestataire.

### Séjour du 15 au 29 août 2020



**EQUI CENTRE DE VACANCES DE RULAN**  
**Route de Lannion – 22730 TREGASTEL**  
**Tél : 06 14 45 24 15**  
**[equicentrerulan@gmail.com](mailto:equicentrerulan@gmail.com)**

**Inscription avant le 22 juin 2020**

⇒ **Formulaire inscription**